

## **COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

**Présents** : Claire DELANDE, Françoise CASSAN, Michel PELE, Henri MOLINIE, Françoise TAKIS, Gisèle GUILMAIN, Christian MACHEX, Michel GALIDIE, Christopher GRIFFITHS, Michel LAPAUZE, Gérard VEYSSIERE.

Excusé Alain BINET ayant donné procuration à Michel LAPAUZE

**Absents** : Karine RABARDY, Philippe MAMBERT.

Gisèle GUILMAIN a été désignée secrétaire de séance.

### **I : Budget eau potable :**

#### **Renouvellement du réseau d'eau potable de Tourte : Choix de l'entreprise,**

Suite à la consultation des entreprises dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur Tourte, le Maire présente, les deux candidatures et offres remises par les entreprises LOTY et TPJ. Le Maire propose comme la commission d'appel d'offres, de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par l'entreprise LOTY pour un montant de 37 769.50 euros HT pour le lot 1 (canalisations). Le Conseil municipal valide à l'unanimité ce choix et autorise Mme le Maire à signer le marché et toutes pièces s'y rapportant.

#### **Emprunt à contracter : Choix d'un organisme bancaire,**

Il est nécessaire pour les besoins de financement des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur de Tourte de contracter un prêt d'un montant de 43 000 euros. Il est proposé de choisir une durée de 15 ans avec une échéance constante à un taux de 0.97 %. Les frais de dossier s'élèvent à 150 euros. Le conseil municipal valide ce financement à l'unanimité.

### **II Budget assainissement :**

#### **Extension du réseau collectif de Tourte : Choix de l'entreprise,**

Suite à la consultation des entreprises dans le cadre de travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur Tourte, le Maire présente les candidatures et offres remises par les entreprises LOTY et TERRACOL. Le Maire propose comme la commission d'appel d'offres, de retenir les offres économiquement les plus avantageuses présentées par l'entreprise LOTY pour un montant de 60 440 euros HT pour le lot 1 (canalisations) et

**l'entreprise CITEC ASSAINISSEMENT pour un montant de 2395 euros HT pour le lot 2 (tests préalables à la réception). Le Conseil municipal valide à l'unanimité ce choix et autorise Mme le Maire à signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant.**

### **III : Convention pour les chats errants,**

**Le Maire expose le problème de prolifération des chats errants dans le Bourg qui posent des problèmes de salubrité et le mécontentement des habitants (déjections et dégâts). Vu l'impossibilité actuelle d'adhérer à un chenil, le Maire propose de signer une convention pour une aide financière pour la stérilisation des chats afin d'endiguer leur prolifération et de contacter les associations pour éventuellement les recueillir. Le conseil accepte et autorise Madame le Maire à démarcher les vétérinaires (devis pour la stérilisation) et signer des conventions avec la fondation Bardot et 30 millions d'amis. Il insiste sur la nécessité de sensibiliser les administrés à ce problème et le coût engendré par cette prolifération massive.**

### **IV : Adressage : prestation pour réaliser la géolocalisation des voies,**

**Il est souhaitable de procéder à la géolocalisation de la commune afin de finaliser l'adressage. Le conseil propose de reporter ce projet. Celui-ci sera donc étudié lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.**

### **V : Alliance très haut débit : Convention,**

**L'entreprise ALL FIBRE demande l'installation d'une armoire au Pont dans le cadre de la Convention de Délégation du Service Public pour l'installation de la fibre. Il est nécessaire de signer une convention d'occupation du domaine public communal. Le conseil valide et autorise le Maire à signer cette convention.**

### **VI Motion contre le projet de nouveau réseau de proximité des finances publiques**

**Le conseil municipal est informé du projet de réorganisation du réseau des finances publiques à l'horizon 2022 notamment la fermeture de plusieurs perceptions et la tenue de permanences par des agents polyvalents (autres que les agents des finances). Le Maire propose de prendre une motion s'opposant au projet de démantèlement de la Direction Générale des Finances Publiques.**

## **VII : Questions diverses.**

**Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'obligation d'effectuer un dépistage du Radon dans les établissements recevant du public. L'entreprise LEYRAT de Tulle a été retenue pour effectuer cette étude.**

**Elle fait part au Conseil que la commande pour l'adressage de la commune a été finalisée avec l'entreprise Signaux Girod.**

**Il est abordé le problème d'un immeuble de Gagnac menaçant ruine dans le Bourg de Gagnac. Des arrêtés ont été pris pour ordonner la mise en sécurité du bâtiment. Le propriétaire est insolvable et ne prend aucune mesure pour améliorer l'état du bâti. Madame le Maire a contacté le cabinet d'avocat Goutal car le péril fragilise la maison mitoyenne et la sécurité des piétons sur la voie publique. Les honoraires sont très élevés et elle se charge de contacter l'avocat pour une éventuelle négociation.**

**Un concert de musique classique est organisé à l'église de Gagnac. Le Maire demande l'intervention de bénévoles pour l'installation des instruments de musique et l'organisation du concert.**

**Le bar de la salle des fêtes a été poncé par les membres du club de foot suite à des dégradations.**

**Le Conseil Municipal est appelé à la réflexion pour envisager de modifier la circulation dans le Barry bas et d'instaurer un sens unique vu l'étroitesse de la rue.**

**Il est rappelé que le comité des fêtes organise son Assemblée Générale le samedi 28 septembre à 18 heures.**

**Les travaux de rénovation du secrétariat ont débuté. Un devis a été demandé pour la mise aux normes de l'électricité à l'entreprise Chirac.**

**M PELE ajoute qu'un portail va être installé sur le côté de la crèche pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite. Un devis a été signé avec l'entreprise STS.**

**La réunion pour la préparation du prochain Petit Gagnacois aura lieu le mercredi 2 octobre à 17 heures.**

**Clôture de la séance à 21H00.**

**Le Maire,**

**Claire DELANDE**